



8 avril 2026

LETTRE MENSUELLE

CFE-CGC

De l'UES Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

Sommaire

<u>Page 1</u>	Ratées sur la paye de mars
<u>Page 2</u>	IA & emploi / IA & dialogue social
<u>Page 3</u>	Congés / Modalité 2
<u>Page 4</u>	Astreintes / parts variables
<u>Page 5</u>	Agenda
<u>Page 6</u>	Contacts

Paye de mars : chronique de ratages annoncés !

Comme nous le craignons, les ratages au démarrage de Chronotime V2 sont nombreux et variés. Ces ratages sont d'autant plus inacceptables lorsqu'ils amputent, parfois fortement, la paye des salariés concernés !

Citons notamment

- Des heures supplémentaires non payées
- Des astreintes et interventions non payées
- Des compensations Borloo non payées
- Du télétravail non payé
- Des abonnements de transports non remboursés

Et la liste n'est malheureusement pas exhaustive, avec des problèmes sur les compteurs de congés ...



Vos représentants CFE-CGC réclament que la paye des salariés concernés soit corrigée dans les plus brefs délais, sans attendre la paye du mois prochain.

Ils dénoncent d'autant plus cette situation que, depuis près d'un an en CSE Central, ils alertent la direction sur les risques liés au décommissionnement de CRA35, avec ses possibles impacts sur la paie, et se sont même proposés de participer aux tests nécessaires à un lancement fiabilisé, proposition balayée par une direction campée sur ses certitudes.

Nous vous conseillons fortement d'examiner vos bulletins de paye et de nous remonter tous les problèmes que vous rencontrez afin que nous les adressions, pour vous, à la direction.

Congés d'ancienneté dans Chronotime V2

Toujours à la suite de la mise en place de Chronotime V2, certains salariés constatent que leur compteur de congés d'anciennetés (CANC) est créditeur. N'oubliez pas que ces congés sont également à prendre d'ici le 31 mai, alors posez les si ce n'est pas déjà fait.

Pour rappel, tous les 5 ans, vous acquerez un jour de congé supplémentaire lié à votre ancienneté, dans la limite de 5 jours.

IA & Emploi dans les ESN : le paradoxe de l'efficacité



L'intelligence artificielle (IA) ne se contente pas d'ouvrir des marchés : elle redéfinit en profondeur les modèles économiques des entreprises de services numériques (ESN).

Le constat est implacable. Quand les clients réduisent leurs enveloppes budgétaires — parce que l'IA leur permet de faire réaliser par trois prestataires ce que faisaient dix — la pression se reporte mécaniquement sur les effectifs. Tous les effectifs. Consultant, Développeur, Ingénieur, Manager, fonction

Support : personne n'est structurellement à l'abri d'une équation qui se rééquilibre silencieusement. Dans un contexte où les compétences IA sont encore en cours de construction, où la visibilité sur l'évolution des métiers reste limitée et où l'intercontrat tend à devenir une variable d'ajustement, l'exposition est réelle — et souvent vécue dans l'isolement.

Ce n'est pas une fatalité. C'est un choix de gestion — qui mérite d'être nommé, questionné et encadré socialement. C'est exactement pour ça que vos représentants CFE-CGC existent.

Vous n'avez pas à traverser ça seul. Que vous soyez confronté à des pressions, en intermission, ou simplement inquiet pour la suite : anticipez. N'attendez pas que la situation s'aggrave. Plus tôt nous intervenons, plus nos leviers — juridiques et RH — sont efficaces pour sécuriser votre parcours. N'hésitez pas à nous contacter.

IA & Dialogue social



Faisant le constat du développement de l'usage d'outils d'Intelligence Artificielle (IA) au sein d'Inetum, de la mise en place d'une Charte de l'IA Responsable, pleine de belles intentions sans éléments concrets, et de l'absence de volonté de la direction d'informer vos représentants au CSE Central, malgré leurs demandes répétées, ceux-ci ont lancé en janvier 2026 une expertise sur les impacts de l'intégration de ses nouveaux outils d'IA sur vos conditions de travail, vos métiers. Ceci contre l'avis de la direction, contrairement à ce que la direction peut laisser croire aux travers de certaines vidéos et interviews. Pour cette expertise, vous avez été sollicités par TECHNOLOGIA en février/mars et nous vous partagerons ces résultats dès que nous en aurons connaissances.

Justement, alors même que les résultats de cette enquête n'ont pas été communiqués aux salariés, certains ont été extrêmement surpris d'être sollicité pour une nouvelle enquête sur l'utilisation de l'IA, menée cette fois par les directions de différentes BL (Technologie, I&O, etc.). Ceci illustre, une fois de plus, le manque d'incorporation par la direction de vos représentants au sein des projets. Comme cela a été le cas lors des déménagements, du décommissionnement de CRA35, etc. Tout ceci se faisant finalement au détriment des salariés et du dialogue social.

A contrario de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, la direction propose d'ouvrir des négociations sur le thème du « dialogue social dans le contexte de l'IA », avec notamment la mise en place d'une commission paritaire. Vos représentants CFE-CGC seront évidemment partie prenante à cette négociation dans un état d'esprit constructif et exigeant, notamment en ce qui concerne les impacts sur l'emploi au travers de l'adaptation au poste.

Si vous voulez aller plus loin sur le sujet, nous vous invitons à lire cet article de la CFE-CGC

<https://www.cfecgc.org/actualites/ia-au-travail-comment-outiller-le-dialogue-social>

Congés / RTT

A quand un Compte Épargne Temps ?



Comme chaque année vous avez reçu avec votre bulletin de paye de mars une note par laquelle la Direction se montre très directive sur les périodes de prise des congés. Une démarche qualifiée de « proactive » qui se traduit par une véritable imposition des dates de congés aux salariés à des moments essentiellement favorables au « business » sans prendre en compte leurs impératifs de vie personnelle.

Chaque année les problèmes se posent sur des périodes récurrentes : **avril-mai** lorsqu'il qu'il faut « solder » les congés avant la fin de l'exercice des congés payés le 31 mai,

juillet-août pour être en congés en même temps que les clients, **décembre** pour réduire au maximum le nombre de jours de congés restant à prendre dans le but d'améliorer la situation financière pour la clôture de l'exercice !

À ce propos, nous vous rappelons que, si vous n'avez pas pu prendre vos RTT avant le 31 mai en raison de contraintes de mission, vous pouvez les prendre jusqu'au 31 août.

Vos représentants **CFE-CGC** vous encouragent à anticiper le plus possible votre pose de congés, quitte à modifier votre demande si besoin. Vos représentants sont à votre service pour vous aider à faire respecter les règles de prise des congés en limitant les risques de désaccord et de conflit avec votre hiérarchie.

Les managers de proximité sont eux même affectés par ces directives qui les amènent à tordre le système pour permettre à leurs équipes de ne pas perdre de congés.

Finalement, toutes ces contraintes engendrent des tensions récurrentes et inutiles ainsi qu'une surcharge de travail. Tous cela s'avère particulièrement néfaste pour l'ambiance de travail et entraîne des répercussions négatives sur l'activité.

Dans ce contexte, la mise en place d'un Compte Épargne Temps (CET) qui serait alimenté annuellement par le salarié sur la base d'un nombre maximum de jours de congés à définir, apparaît comme l'outil indispensable pour faire cesser cette chasse organisée aux jours de congés non pris pour le plus grand bénéfice de l'activité et la satisfaction des salariés et des managers de proximité. La **CFE-CGC** soutient cette demande auprès de la direction d'Inetum. Espérons que le bon sens s'invite dans les réflexions de cette dernière.

Minimum salarial des salariés en modalité 2 (forfait heure)

Parmi les mesures décidées lors des négociations annuelles obligatoires 2026, les salariés en modalité 2 (forfait de 38h30 hebdomadaires, 1607 heures annuelles) dont la rémunération annuelle brute 2025 était inférieure à 47.100 euros bruts, sur la base d'un temps complet, devaient recevoir une prime sur leur paie de janvier 2026 afin de leur garantir d'atteindre cette somme.

Si votre rémunération brute 2025 était inférieure à 47.100 euros bruts et que vous n'avez pas reçu cette prime contactez vos représentants CFE-CGC.

Astreintes : appel à témoignage



L'accord actuel sur les astreintes, signé par la **CFE-CGC**, arrivant à échéance le 31 décembre 2026, les négociations pour le renouveler débutent ce mois-ci.

On peut résumer les principales caractéristiques de l'accord actuel comme suit :

- Un salarié ayant donné son accord pour la réalisation d'astreintes peut, moyennant un délai de prévenance d'un mois, **mettre fin à son accord** par écrit.
- Le salarié se voit remettre, avant le début de l'astreinte, une **note d'information** reprenant l'ensemble des droits et obligations liés à l'astreinte.
- Un salarié ne peut effectuer des périodes d'astreinte **au-delà de 140 jours** calendaires par année civile.
- Un salarié ne peut être d'astreinte **plus de deux week-ends consécutifs, ni plus de quatorze jours calendaires consécutifs**.
- La combinaison de ces deux mesures ne doit **pas permettre à un salarié d'être en astreinte plus de 25 semaines calendaires par année civile**.
- **La prime d'astreinte en semaine** (du lundi soir au samedi matin) est de 6,50 € par heure, avec un plafond de 48,75 € / tranche de 24h.
- **La prime d'astreinte en Week-End et jour férié** est de 10,80 € par heure avec un plafond maxi de 81 € / tranche de 24 h. Celle-ci est doublée pour le 1^{er} mai et pour les réveillons de Noël (24 décembre) et du Nouvel An (31 décembre).

La délégation CFE-CGC sera là pour défendre vos intérêts, financiers notamment, et l'articulation entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle. **Afin de porter au mieux votre voix, nous vous invitons à témoigner de votre situation et de vos préoccupations en nous écrivant à contact@cfecgc-inetum.fr.**

Parts variables : bonus ou malus ?



Tous les salariés, hors Sales, qui attendaient un bonus bien mérité, en juste reconnaissance de leurs efforts tout au long de l'année 2025, ont pris un coup sur la tête en apprenant qu'aucun bonus ne serait versé au titre de 2025. En guise de pseudo compensation la direction se contente du versement d'une prime exceptionnelle, bien insuffisante pour atténuer leur agacement. La direction se retranche de façon hypocrite derrière l'application de règles de calculs, qu'elle a elle-même définie et qu'elle est libre de revoir pour mieux valoriser et motiver

les salariés concernés. D'ailleurs les règles de calcul sont différentes pour les Sales, qui eux devraient percevoir leur bonus.

La CFE-CGC demande l'ouverture de négociations sur le système de rémunération variable afin de mettre en place un système plus motivant pour les salariés concernés, notamment reconnaissant leur performance personnelle.

Agenda

Mars

◆ CSEC Central de mars

Réunion reportée au 2 avril car l'expertise sur les impacts de l'intégration de ses nouveaux outils d'IA sur vos conditions de travail, vos métiers, menée par Technologia était encore en cours ([cf article « IA et dialogue social » page 2](#)).

◆ Commission paritaire entre la direction et les organisations syndicales représentatives (CFE-CGC, CFDT, CFTC et Solidaires)

La direction met sur la table 3 dossiers majeurs

- * Un accord de méthode sur l'Intelligence Artificielle (IA), avec la proposition de plus inclure vos représentants au CSE Central. Nous serons évidemment impliqués, même si nous déplorons que cela n'ait pas été le cas depuis près d'un an.
- * Le renouvellement de l'accord sur les astreintes, accord qui arrive à échéance le 31 décembre 2026 ([cf article « Astreintes » page 4](#)).
- * La négociation d'un nouvel accord sur le handicap, la loi ne permettant pas la mise en place d'un nouvel accord agréé.

◆ Rencontre avec les salariés

Vos représentants CFE-CGC sont allés à votre rencontre dans diverses agences de l'Ouest, d'Ile De France, etc. Nous vous remercions pour votre écoute et la qualité de nos échanges.

Avril

◆ CSEC Central d'avril

Réunion du 2 avril très chargée, avec au menu

- * La situation préoccupante des ADA/ADV
- * Les anomalies sur la paye de mars
- * La présentation du rapport d'expertise sur l'IA de Technologia (*détails à venir dans notre lettre de mai*)
- * La consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise (*détails à venir dans notre lettre de mai*)
- * Le projet de déménagement des 3 sites lyonnais, qui a mis en exergue le manque d'écoute du Workplace
- * Nous félicitons Katia Lespine, élue CFE-CGC Ile-De-France, pour sa désignation à la commission environnement

Une seconde réunion est programmée le 15 avril.

◆ Commission paritaire entre la direction et les organisations syndicales représentatives

Deux réunions sont programmées

- * Sur l'accord de méthode sur l'IA
- * Sur le renouvellement de l'accord sur les astreintes

La délégation CFE-CGC y sera comme toujours impliquée et constructive, avec pour seul objectif la défense de vos intérêts.

◆ Rencontre avec les salariés

Vos représentants CFE-CGC iront à votre rencontre dans diverses agences de l'Ouest, de Auvergne Rhône-Alpes, de Méditerranée.

Si vous êtes sur site client, nous pouvons aussi aller à votre rencontre, généralement près de votre lieu de travail car les sites clients sont rarement accessibles.

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs indépendants d'Inetum

Olivier MAULMY

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Vos représentants CFE-CGC locaux de votre CSE sont vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller, vous assister.

Ceux dont le nom est en vert sont également spécialisés sur les sujets **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**.

IDF	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	katia.lespine@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr
	Karine ROUE	☎ 07 72 36 90 13	karine.roue@cfecgc-inetum.fr
	Maxime BUJEAU	☎ 06 70 68 67 50	maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr
	Thierry PLUMER	☎ 07 84 45 42 57	thierry.plumer@cfecgc-inetum.fr
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr
	Nancy VARDON	☎ 06 82 66 02 15	nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr
	Eric PRETRE	☎ 07 60 14 82 33	eric.pretre@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MONTET	☎ 06 03 73 36 22	bruno.montet@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Yves AMATE	☎ 06 19 73 52 29	yves.amate@cfecgc-inetum.fr
	Christian THOMAS	☎ 07 87 16 17 19	christian.thomas@cfecgc-inetum.fr
	Laure PAOLI		laure.paoli@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



IMPORTANT : les adresses courriel ci-dessus sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs indépendants d'Inetum